



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope du « Talus du Molard » sur la commune de Sainte-Hélène-du-Lac

Synthèse des observations exprimées dans le cadre la consultation du public

Rappel des modalités de consultation du public :

En application de l'article L.123-19-1 du Code de l'Environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public concernant décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) du « Talus du Molard » sur la commune de Sainte-Hélène-du-Lac, a été soumis à consultation du public. Celle-ci s'est déroulée de la manière suivante :

- Le projet d'APPB du « Talus du Molard » sur la commune de Sainte-Hélène-du-Lac a été porté à la consultation accompagnée d'une note de présentation.
- La consultation était ouverte du 7 décembre au 28 décembre 2023 inclus. Les documents étaient accessibles sur le site internet des services de l'État dans le département de la Savoie. Les observations pouvaient être adressées par voie électronique à l'adresse suivante portée à la connaissance du public : ddt-seef-fcmn-consult@savoie.gouv.fr

Présentation des avis et propositions émis lors de la consultation du public :

Durant la période de consultation, aucun avis n'a été réceptionné par voie électronique.

À Chambéry, le - 4 JAN. 2024

Pour le Préfet, par délégation,
le directeur départemental par intérim des territoires,
et par subdélégation,
le chef du service environnement, eau et forêts